

## Session 2009

**Présidente : Madame JUSTOME**, IA-IPR de lettres – BORDEAUX

**Membres :** 1<sup>er</sup> degré,

**Monsieur MARGNAC**, IEN Bordeaux-Floirac ,

**Madame LE CLECH**, Enseignante, Ecole primaire - Bordeaux,

**Madame CARRE** , Enseignante, CASNAV – Bordeaux,

2<sup>nd</sup> degré,

**Madame JUSTOME**, IA-IPR de lettres – Bordeaux,

**Madame MARRON**, Enseignante, collège Pablo Néruda – Bègles,

**Madame SABRIER**, Enseignante, CASNAV – Bordeaux.

Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils doivent consulter attentivement la note de service n°2004-175 du 19.10.2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004. La structure du dossier, le déroulement de l'épreuve orale ainsi que les critères d'évaluation (liste de connaissances et de compétences fournie en annexe) y sont clairement précisées.

Il a été fait preuve de bienveillance en ce domaine car un nombre encore important de dossiers ne respecte pas suffisamment les indications de la note de service. Le dossier, même s'il n'est pas évalué, constitue néanmoins le support indispensable de l'évaluation lors de l'oral ; il doit être dactylographié et comporter « un développement commenté d'une expérience significative ». Certains candidats traitent cet aspect sous un angle trop narratif (cette remarque est aussi valable pour l'épreuve orale). Le jury invite donc les candidats à présenter un dossier clairement structuré et manifestant un effort de réflexion.

L'objectif du jury de certification complémentaire FLS second degré est avant tout de constituer pour l'académie un ensemble de ressources humaines pouvant faire référence dans leur établissement ou dans leur ZAP en ce qui concerne l'accueil des ENAF et leur prise en charge scolaire, en CLA, en CLANSA ou hors des CLA, cette population se trouvant très disséminée dans notre académie.

Un malentendu reste suffisamment fréquent pour être ici encore relevé : la certification complémentaire n'est pas le *préalable* à un engagement, mais au contraire la reconnaissance de compétences déjà acquises à travers des ressources existantes et des observations précises du terrain.

Parmi les candidats présentés cette année, nombre d'entre eux ont cru pouvoir présenter la certification, soit parce qu'ils avaient suivi un enseignement universitaire de FLE, soit parce qu'ils avaient suivi le stage de préparation à cette certification. Le jury tient à souligner, d'une part, que la certification ne vient pas valider un parcours de formation, mais bien davantage un parcours de terrain, ou, à défaut, une véritable réflexion sur les enjeux du FLS. D'autre part, l'expérience de terrain, quand elle n'est pas suffisamment étayée par une véritable réflexion théorique, et une mise à jour des connaissances, ne peut non plus être automatiquement validée. De trop nombreux candidats n'avaient par exemple pas

suffisamment envisagé la distinction entre FLE et FLS. D'autres, nombreux aussi, confondent difficulté scolaire et problématique des primo-arrivants.

Globalement et pour tous les futurs candidats, on ne saurait trop recommander de s'informer auprès des acteurs de terrain, enseignants intervenant spécifiquement dans les CLA, et de l'organisme chargé de l'accueil des ENAF, le CASNAV (dont la consultation du site est fortement recommandée). Cadre théorique et ressources pédagogiques se trouvent en nombre sur les sites de l'académie, d'autres académies, ou encore à l'échelle nationale. Les textes officiels doivent être connus, mais aussi les techniques d'enseignement, les supports et le matériel didactique, ainsi que les principes pédagogiques qui régissent les pratiques au sein de ces dispositifs.

- L'*exposé* ne saurait être la répétition du dossier. Il ne s'agit pas de simplement narrer ses expériences mais de montrer :

- les leçons tirées des formations, stages et pratiques d'enseignement ;
- la réflexion personnelle, éventuellement développée depuis le dépôt du dossier.

- Les candidats réussissent l'*entretien* à condition de prendre appui sur les questions posées pour montrer leurs connaissances et compétences, leurs capacités d'analyse, leur intérêt pour cette problématique et leur capacité à se projeter dans l'avenir.

Le jury tient à rappeler qu'il ne s'agit pas non plus de fournir des réponses laconiques ou toutes faites. Par exemple, le jury attend du candidat son point de vue sur les outils ou ressources cités, sur les dispositifs d'accueil et de scolarisation présentés, preuve d'une réflexion personnelle sur ces différentes questions.

Cela dit, de nombreux candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification paraissent dans une excellente logique de formation, et le jury ne peut que les inviter à approfondir dans cette direction, et à présenter de nouveau, dans les années à venir, cette certification. Cela concerne également les candidats « non-linguistes » et les stagiaires.

Le jury souhaite par ailleurs inviter les candidats qui renoncent à se présenter à la certification à **le signaler** à la Direction des Examens et Concours, afin de faciliter l'organisation du passage des candidats.